

UNE MARE DANS LE JARDIN

Les milieux humides sont extrêmement riches et complexes du point de vue biologique.

L'aménagement d'une mare agrémente un jardin et sert de refuge aux organismes aquatiques. Quelques règles sont à respecter lors de son installation et de son entretien. Ainsi, une mare sera de préférence peuplée d'espèces régionales.

Attention, dans les jardins fréquentés par des enfants en bas âge, la mare représente une source de dangers. Les risques de noyade, même dans une profondeur de quelques centimètres sont bien réels.

COMMENT CRÉER UNE MARE ?

Installation

Pour profiter du soleil la mare sera exposée au sud. Cependant, un massif assez haut de plantes aquatiques sera installé côté sud pour empêcher un réchauffement trop important de l'eau aux heures chaudes des journées d'été. La température de l'eau doit toujours se situer sous 26°C.

Il faut éviter d'installer la mare à proximité de grands arbres car la chute des feuilles provoque une forte augmentation du taux de matières organiques. Les vents dominants venant du sud-ouest, les grands arbres pourront se trouver à 3 ou 4 mètres au nord de la mare.

Dimensions

La taille de la mare dépend de la place disponible. La profondeur est fonction de la surface de la mare et doit atteindre un minimum de 80 cm à 1 m pour maintenir une certaine quantité d'eau à l'abri du gel.

Les pentes doivent être douces (10 à 20%) afin de permettre aux animaux sauvages (oiseaux, mammifères, batraciens) ou domestiques qui se retrouvent dans la mare d'en sortir aisément.

Si vous n'avez que peu de place dans votre jardin et devez choisir entre pentes douces et grande profondeur, privilégiez les pentes douces.

Les matériaux d'étanchéité

Une fois délimité et creusé, le bassin doit être rendu étanche. Différents matériaux sont disponibles, par exemple :

Argile : la manière la plus naturelle d'étanchéifier est d'utiliser de l'argile (terre glaise). La couche étanche doit être façonnée avec grand soin sur une épaisseur d'environ 20 cm. Avantages : faible coût, aspect naturel, facilité d'installation. Inconvénients : risque de fuites (racines, rongeurs,...).

Béton : très solide, bonne étanchéité, liberté des formes. Inconvénients : coûteux, gros travail, risque d'éclatement en cas de gel.

PVC : la feuille de PVC est le matériel d'étanchéité le plus usuel. Elle est résistante, même au gel, souple, de pose aisée et de prix abordable.

Malheureusement, la production et l'élimination du PVC est à l'origine de sérieuses pollutions.

Caoutchouc butyle : il offre les mêmes avantages que le PVC. Son coût est supérieur mais il est plus résistant.

Polyester : Il résiste très bien au gel et aux déformations; on peut marcher dessus sans problème. Il offre une étanchéité parfaite, une liberté des formes et peut être réparé. Attention, des substances toxiques sont dégagées pendant son installation. Le polyester nécessite une pose professionnelle.

Le remplissage

Il peut se faire avec de l'eau de pluie, de l'eau du réseau ou de l'eau de source. Il faut patienter quelques jours avant d'effectuer les plantations pour que l'eau se réchauffe (et que, le cas échéant, le chlore de l'eau de distribution s'évapore).

Les plantations

Les plantes aquatiques doivent être installées dans une terre pauvre en matières nutritives; le mieux est un mélange de sable abrasif et d'argile.

Pour créer un milieu aquatique refuge, choisissons des plantes d'origine régionale. De nombreux ouvrages spécialisés décrivent les espèces à planter. Il est toutefois interdit de prélever des plantes dans les zones humides car elles sont protégées. Les plantes peuvent s'acheter chez des spécialistes ou s'obtenir auprès d'autres amateurs. Il faut veiller à respecter les profondeurs d'immersion de chaque végétal et à varier les différentes espèces (oxygénantes, flottantes, semi-aquatiques, de marais,...).

Les végétaux aquatiques se plantent d'avril à septembre.

La faune

Tout comme pour les plantes, évitons les espèces exotiques. Avec un peu de patience, des animaux coloniseront spontanément la mare.

Attention, tous les batraciens sont



www.ecoconso.org



RÉGION WALLONNE

Avec le soutien
du Ministre de
l'Environnement

RÉSEAU ÉCO-CONSOMMATION

29 rue de Montigny, 6000 Charleroi

071/300.301 (de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)

Fiche N°31

protégés et ne peuvent pas être capturés dans la nature.

Même dans un environnement favorable, il faut prévoir aux alentours de la mare des refuges pour l'hibernation des batraciens (tas de pierres, souches, branches, feuilles, ...).

L'entretien de la mare

Les mares font souvent des «maladies de jeunesse» (turbidité prolongée, envahissement d'algues,...); il faut attendre, parfois 2 ou 3 ans, pour qu'un équilibre biologique soit installé.

Ensuite, il faut simplement veiller à limiter l'envahissement par les plantes comme les algues et retirer les feuilles mortes de la surface de l'eau. Si cela s'avère nécessaire, un curage permet d'enlever les matières organiques sédimentées.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ministère de la Région wallonne (DGRNE - Service documentation) av. Prince de Liège, 15
5100 Jambes - N° vert : 08001/1901 Brochure
"Créer une mare naturelle dans son jardin"
Possibilité de commander sur le site
<http://environnement.wallonie.be>

Les Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique (RNOB), Rue Royale Sainte-Marie, 105 à
1030 Bruxelles, Tél : 02/245.55.00,
Fax : 02/243.13.75, E-mail : info@rnob.be,
Site Internet : <http://www.rnob.be>

"**La Mare**", par Patrick Tallier, éditions Nature &
Progrès Belgique, 2001. Prix : 4,84 € - 52 pages
Nature & Progrès, rue de Dave 520 à 5100 Jambes,
Tél : 081/30.36.90, Fax : 081/31.03.06,
E-mail : natpro@skynet.be,
Site Internet : <http://www.natpro.be>

Campagne Eau des Amis de la Terre Belgique,
Place de la Vingeanne 1 à 5100 Dave (Namur),
Tél : 081/40.14.78 (permanences lundi et mardi de
9h à 16h et jeudi de 9h à 18h), Fax : 081/40.23.54,
Site Internet : <http://www.amisdelaeterre.be/>